

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 13 juillet 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier  
treize (13) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10220)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt rapports trimestriels
5. Rue industrielle – correction des plans par l'ingénieur
6. Réaménagement de l'Hôtel de ville – mandat à l'entrepreneur
7. Appui à la CPTAQ – M. Éric Morency (Cie 9168-2831 Québec Inc.)
8. Aménagement du puits PE-1 – mandat à l'ingénieur pour gérer le STC1
9. Aménagement du puits PE-1 – mandat système de contrôle pour gérer le STC1
10. Aménagement du puits PE-1 – installation barrière permanente
11. Renouvellement de services professionnels avec procureur
12. Inscription au festival des pompiers de Charlevoix pour 2015
13. Nomination de rues privées – développement de M. Jean-Michel Leclerc
14. Prêt de salle des loisirs – cours de peinture
15. Inscription au congrès 2015 de la FQM
16. Demande financière – évènement de la Fabrique
17. Motion de félicitations au Comité des loisirs
18. Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
19. Projet de cuisine collective à Saint-Tite-des-Caps
20. PIIA – Appui pour le retrait de certains immeubles
21. Retrait d'immeubles patrimoniaux – annexe A du règlement # 476-2014
22. Correspondance et divers
23. Paiement des comptes
24. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10221)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

### 3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que les élus ont rencontré les représentants du CLD - qui est maintenant appelé Centre de Développement Côte-de-Beaupré - afin de voir comment leur organisme pourra collaborer avec la Municipalité dans le futur pour certains dossiers.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. est présentement en demande de proposition afin de réaliser tous les aménagements envisagés au niveau de l'accueil et aussi qu'une borne de recharge pour voiture électrique est prévue dans leur aménagement.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que le comité restreint de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré s'est entendu et a signé un nouveau contrat avec son Directeur général pour cinq (5) ans et qu'une nouvelle entente a aussi été conclue avec le CBIO pour cinq (5) ans. Madame Asselin fait aussi un petit résumé des interventions des policiers de la Sûreté du Québec lors du mois de juin sur le territoire de la Côte-de-Beaupré.

### 4. DÉPÔT DE RAPPORTS TRIMESTRIELS

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal les rapports suivants se rapportant à l'administration municipale :

- rapport financier trimestriel de la Municipalité ;
- rapport financier trimestriel du Comité des loisirs.

### 5. RUE INDUSTRIELLE – CORRECTION DES PLANS PAR L'INGÉNIEUR (Rés. # 10222)

Considérant le dossier de construction de la nouvelle rue du parc industriel à Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la Ville de Québec a émis un avis de correction obligatoire sur les plans de construction qui ont été faits à l'automne 2014 et qui pourtant avaient déjà été approuvés par la Ville de Québec ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire toujours aller de l'avant dans ce projet ;

Considérant la proposition reçue de l'ingénieur de la firme Pépin Poirier Consultants s.e.n.c. ayant travaillé sur ces plans en 2014 afin de corriger lesdits plans, selon les dernières demandes de la Ville de Québec ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

D'accepter la proposition de la firme Pépin Poirier Consultants s.e.n.c. afin d'effectuer la correction aux plans pour fin de construction de la nouvelle rue du parc industriel à Saint-Tite-des-Caps; le tout au prix de 500 \$ plus taxes. L'ingénieur devra effectuer la correction rapidement et la transmettre à la Ville de Québec afin de ne pas retarder le processus d'acquisition de la Municipalité des terrains de la Ville de Québec.

### 6. RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE Mandat à l'entrepreneur (Rés. # 10223)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'acquisition de l'immeuble situé au 5 rue Leclerc dans le but d'y aménager les locaux de l'Hôtel de ville ;

Considérant les plans et devis qui ont été préparés par l'architecte et l'ingénieur engagés par la Municipalité et approuvés par ceux-ci ;

Considérant que la Municipalité est allée en invitation de prix auprès de six (6) entrepreneurs pour réaliser les travaux selon les plans et devis fournis ;

Considérant que l'ouverture des soumissions reçues a été effectuée mercredi le 8 juillet 2015 à 11 heures, devant public ;

Considérant l'analyse des propositions reçues et la recommandation que la firme d'architecte a effectuée et remise au Directeur général et Secrétaire-trésorier ;

Considérant que le prix, reçu du plus bas soumissionnaire conforme, respecte le prix estimé au tout départ ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la recommandation de la firme Bouchard Bussières Carrier Architectes Inc. et donne le mandat de réalisation des travaux de réaménagement des locaux de l'Hôtel de ville, au 5 rue Leclerc, à l'entrepreneur Les Entreprises Carco Inc. Le prix de ce contrat est de 64 747 \$ plus taxes mais inclut le mobilier de la secrétaire et de son bureau complet.

Les travaux devront respecter tous les plans et devis et l'échéancier prévu dont l'entrepreneur a reçu copie et s'est engagé à respecter lors du dépôt de sa proposition. Il sera sous la supervision en chantier de l'architecte mandaté par la firme Bouchard, Bussières, Carrier Architectes Inc. et une rencontre de travail sera prévue avant le début des travaux où l'entrepreneur devra être présent absolument.

Cette dépense sera assujettie au programme de la TECQ 2014-2018.

7. APPUI À LA CPTAQ – M. ÉRIC MORENCY (CIE 9168-2831 QUÉBEC INC.)  
(Rés. # 10224)

Considérant que monsieur Éric Morency est gestionnaire et propriétaire de la compagnie 9168-2831 Québec Inc située au 464 boulevard 138 ;

Considérant que monsieur Morency souhaite déposer une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) et qu'une recommandation de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est requise en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

Considérant que monsieur Morency souhaite régulariser la situation de son emplacement commercial en vertu de la LPTAA ;

Considérant que le 19 août 1994, au dossier # 214982, la CPTAQ a déjà permis l'agrandissement de cet emplacement commercial mais qu'une partie de la propriété ne bénéficierait pas des droits d'usage en vertu de la LPTAA ;

Considérant qu'il n'y a pas d'agriculture sur le site visé et aucune activité agricole à proximité ;

Considérant que, depuis plusieurs années, la Municipalité a émis tous les permis nécessaires au commerce de monsieur Morency, sans y voir de problème ;

Considérant que l'entreprise de monsieur Morency amène des activités économiques intéressantes pour la municipalité dont la création d'emplois ;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande de monsieur Éric Morency, propriétaire de la compagnie 9168-2831 Québec Inc, située au 464 boulevard 138, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

#### 8. AMÉNAGEMENT DU PUIITS PE-1

##### Mandat à l'ingénieur pour gérer le STC1 (Rés. # 10225)

Considérant le dossier d'aménagement du nouveau puits d'eau potable que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a entrepris au cours des derniers mois pour doter ses citoyens d'une eau de qualité et sans risque de contamination ;

Considérant le mandat que la Municipalité a donné à la firme Roche Groupe-Conseil afin de préparer tous les plans et devis d'aménagement ainsi que la demande de certificat d'autorisation (CA) auprès du MDDELCC, sous les résolutions # 10168 et 10194 ;

Considérant qu'en cours de processus du montage des plans et devis, des analyses ont été faites et, afin de rencontrer toutes les exigences du MDDELCC, nous devons gérer le nouveau piézomètre qui a été foré à proximité du nouveau puits PE-1, appelé STC1 ;

Considérant qu'au départ ces données n'étaient pas connues et pas prévues au mandat de la firme d'ingénieurs ;

Considérant la proposition que la firme Roche Groupe-Conseil a fait parvenir afin de gérer adéquatement le piézomètre STC1 à même leur mandat actuel ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Roche Groupe-Conseil au prix de 1 250 \$ plus taxes afin d'incorporer à leur mandat d'aménagement du puits d'eau potable PE-1 toutes informations requises pour gérer le piézomètre STC1 situé à proximité. L'ingénieur devra s'assurer que cet ajout sera également fait dans sa demande de CA auprès du MDDELCC.

Cette dépense sera assujettie au programme de la TECQ 2014-2018.

#### 9. AMÉNAGEMENT DU PUIITS PE-1

##### Mandat système de contrôle pour gérer le STC1 (Rés. # 10226)

Considérant le dossier d'aménagement du nouveau puits d'eau potable que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a entrepris au cours des derniers mois pour doter ses citoyens d'une eau de qualité et sans risque de contamination ;

Considérant le mandat que la Municipalité a donné à la firme Automatisation JRT afin de collaborer avec la firme d'ingénieurs et de mettre à jour tout le système de contrôle des sites de captage d'eau potable et de distribution, sous la résolution # 10212 ;

Considérant qu'en cours de processus du montage des plans et devis, des analyses ont été faites et, afin de rencontrer toutes les exigences du MDDELCC, nous devons gérer le nouveau piézomètre qui a été foré à proximité du nouveau puits PE-1, appelé STC1 ;

Considérant la résolution # 10225, adoptée à cette même séance du Conseil, qui mandate la firme Roche Groupe-Conseil pour gérer le nouveau piézomètre STC1 ;

Considérant qu'au départ ces données n'étaient pas connues et pas prévues au mandat de la compagnie Automatisation JRT ;

Considérant la proposition que la compagnie Automatisation JRT a fait parvenir afin de gérer adéquatement le piézomètre STC1 à même leur mandat actuel ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Automatisation JRT au prix de 2 900 \$ plus taxes afin d'ajouter à leur mandat tout le matériel et les analyses nécessaires pour gérer le nouveau piézomètre STC1.

Cette dépense sera assujettie au programme de la TECQ 2014-2018.

#### 10. AMÉNAGEMENT PUIITS PE-1

##### Installation d'une barrière permanente (Rés. # 10227)

Considérant le dossier d'aménagement du nouveau puits d'eau potable que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a entrepris au cours des derniers mois pour doter ses citoyens d'une eau de qualité et sans risque de contamination ;

Considérant que, lors de l'analyse des plans d'aménagement fait en compagnie de l'ingénieur de la firme Roche Groupe-Conseil, nous avons convenu que certaines choses pouvaient être faites par la Municipalité afin de réduire les coûts du projet au maximum ;

Considérant qu'un nouveau chemin d'accès avait été fait à l'automne dernier afin de donner accès à la machinerie de forage sur le site de captage d'eau potable ;

Considérant que ce chemin est solide, a fait ses preuves et qu'il sera plus économique de le garder que de construire un nouvel accès ;

Considérant qu'en gardant ce chemin on devra aménager une barrière à battant permanente ;

Considérant les démarches que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a effectuées dans ce dossier afin de recevoir des propositions de différentes compagnies pour installer une barrière permanente dans ce nouveau chemin d'accès ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Inter Clôture Alpha au prix de 3 180 \$ plus taxes afin d'installer une barrière à battant permanente de 20 pieds de large et de réparer à quelques endroits la clôture existante ; le tout selon leur proposition # 8889.

Cette dépense sera assujettie au programme de la TECQ 2014-2018.

#### 11. RENOUVELLEMENT SERVICES PROFESSIONNELS PROCUREUR

(Rés. # 10228)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps renouvelle l'entente de services professionnels en droit municipal avec la firme Lavery, De Billy pour la somme de 800 \$ plus taxes.

Ce service de première ligne donne le droit à ce qui suit :

- a) Accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans limite quant au type de question soumise dans la mesure, cependant, où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre.
- b) Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil municipal avant leur adoption finale par celui-ci.

#### 12. INSCRIPTION AU FESTIVAL DES POMPIERS 2015 (Rés. # 10229)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'autoriser l'inscription de la brigade d'incendie de Saint-Tite-des-Caps au Festival des pompiers 2015 qui aura lieu cette année les 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 2 août à Sainte-Anne-de-Beaupré. Le coût de cette inscription est de 120 \$.

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

#### 13. NOMINATION DE NOUVELLES RUES PRIVÉES Développement de M. Jean-Michel Leclerc (Rés. # 10230)

Considérant le projet de lotissement déposé et accepté dans un secteur de l'avenue de la Montagne sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que, dans le but de faciliter les nouveaux projets de construction dans ce secteur, il faut nommer les rues ;

Considérant la demande déposée par le promoteur de ce développement, monsieur Jean-Michel Leclerc, afin de nommer les deux rues en question ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de nommer deux nouvelles rues dans un secteur de l'avenue de la Montagne, tel que proposé par monsieur Leclerc, soient :

- Chemin du Boisé ;
- Chemin de la Montée-des-Bois.

Le tout devra être soumis à la Commission de la toponymie du Québec afin d'être accepté officiellement.

#### 14. PRÊT SALLE DES LOISIRS - COURS DE PEINTURE (Rés. # 10231)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt à titre gratuit de la salle des loisirs à l'organisatrice d'un atelier d'arts donné par madame Marie Tardif artiste-peintre qui sera tenu à l'automne et à l'hiver 2015-2016, les mardis soirs; soit à compter de septembre 2015 et de janvier 2016 et ce, pour une durée de douze (12) à treize (13) semaines chaque session.

#### 15. INSCRIPTION AU CONGRÈS 2015 DE LA FQM (Rés. # 10232)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'autoriser le Maire, monsieur Majella Pichette, à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec. Les frais d'inscription sont de 695 \$ plus les taxes applicables. De plus, le Conseil municipal autorise le remboursement des dépenses reliées à ce congrès sur présentation des pièces justificatives.

16. DEMANDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT DE LA FABRIQUE  
(Rés. # 10233)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une somme de 100 \$ à titre de contribution financière pour l'évènement de financement du 20 septembre 2015 tenue par l'Unité pastorale de la Côte-de-Beaupré.

17. MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ DES LOISIRS (Rés. # 10234)

Considérant que le Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps a organisé la fête nationale des Québécois les 23 et 24 juin derniers ;

Considérant le vif succès que cette activité a connu ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tient à féliciter tous les membres du Comité des loisirs de Saint-Tite-des-Caps qui ont contribué, de près ou de loin, à l'organisation de la fête nationale des Québécois tenue les 23 et 24 juin derniers. L'achalandage et les commentaires reçus tout au long des activités prouvent du grand succès de votre organisation. Le Conseil municipal souhaite que vous soyez en mesure de relever de nouveau ce grand défi l'an prochain.

18. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (Rés. # 10235)

Considérant le programme offert par Emploi et Développement Social Canada qui se nomme Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire offrir plusieurs activités à sa population afin d'aider le développement économique et favoriser la revitalisation et l'inclusion sociale des aînés ;

Considérant que ce programme offre une bonne aide financière afin de réaliser ce projet ;

Considérant que le Centre de développement de la Côte-de-Beaupré nous a signifié son appui dans ce projet ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Maire, monsieur Majella Pichette, de remplir les formulaires de demande pour le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) et de les faire parvenir à Emploi et Développement Social Canada. Le Maire est autorisé à trouver tous les partenaires qui pourraient être intéressés à monter ce projet dans la Municipalité.

## 19. PROJET DE CUISINE COLLECTIVE À SAINT-TITE-DES-CAPS

(Rés. # 10236)

Considérant qu'un premier projet avait été déjà accepté conjointement entre les Ressources Familiales de la Côte-de-Beaupré et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps l'an passé et ce, pour trois (3) ans et que, finalement, il n'avait pas vu le jour encore par manque de personnel ;

Considérant qu'avec le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés il y aurait possibilité de financer la création d'un projet de cuisine collective ;

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté leur désir de faire partie de ce projet en tant que participant et collaborateur ;

Considérant qu'au Centre des loisirs il y aurait un local qui pourrait accueillir adéquatement cette activité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est favorable à la création du projet de cuisine collective sur son territoire.

Le Conseil municipal est aussi favorable à regarder les modifications qui seraient nécessaires à réaliser afin d'accueillir cette activité dans un local au Centre des loisirs. Ce local sera offert au programme moyennant une location annuelle et les investissements réalisés demeureront la propriété de la Municipalité.

Le Conseil municipal demande au Maire, monsieur Majella Pichette, de faire tout le nécessaire afin de trouver toutes sources de financement possible pour la réalisation de ce projet.

## 20. PIIA – APPUI POUR LE RETRAIT DE CERTAINS IMMEUBLES

(Rés. # 10237)

Considérant le règlement # 476-2014 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les immeubles visés dans ce règlement relèvent de la MRC de La Côte-de-Beaupré en premier lieu ;

Considérant que certains immeubles ne correspondent pas ou que très peu aux critères patrimoniaux de ce règlement PIIA ;

Considérant la demande d'un propriétaire dont ses immeubles étaient visés par ce règlement ;

Considérant l'analyse du dossier effectuée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 16 juin dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré de retirer les immeubles suivants, propriété de M. Rosaire Lachance, de la liste des immeubles patrimoniaux du PIIA sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps :

- 544 ave Royale, fiche # 479 ;
- 544 ave Royale, fiche # 480.

**21. RETRAIT D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX**  
**Annexe A du règlement # 476-2014 (Rés. # 10238)**

Considérant la résolution # 10191 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demandant à la MRC de La Côte-de-Beaupré le retrait de certains immeubles visés par le règlement patrimonial ;

Considérant la réponse reçue de la MRC selon sa résolution # 2015-06-96 adoptée le 17 juin dernier et acceptant de retirer 5 des 6 immeubles demandés ;

Considérant que la Municipalité se doit de modifier l'annexe A de son règlement # 476-2014 afin de retirer officiellement ces immeubles ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal modifie l'annexe A du règlement # 476-2014 afin d'y retirer les immeubles suivants officiellement de son règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

- 677 boulevard 138, fiche # 467 ;
- 508 avenue Royale, fiche # 483 ;
- 34 avenue de la Montagne, fiche # 959 ;
- 251-253 avenue Royale, fiche # 989 ;
- 314-316 rang St-Elzéar, fiche # 1014.

Qu'une copie de cette résolution soit et est envoyée aux cinq (5) propriétaires visés.

**22. CORRESPONDANCE ET DIVERS**

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une pétition déposée lors de cette séance du Conseil municipal par un contribuable sur le projet de citoyens « Fermette les Semeurs d'Espoir ».
- Le rapport 2014 du service sécurité incendie de Beaupré, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps préparé par le Chef-pompier.
- Une évaluation de rendement du ministère des Transports du Québec pour l'entretien dont la Municipalité est responsable sur la route 360 (rang St-Léon).
- Une lettre de la compagnie Indemnipro, représentante de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, dans le dossier du bris de conduite pluvial survenu au printemps dernier et dont la conclusion est que la Municipalité n'a aucune responsabilité dans ce dossier.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de mai 2015 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport des interventions du mois de mai du service de sécurité incendie de la Municipalité.
- Une demande d'appui de la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est sur les distances séparatrices entre un puits de forage de gaz et un puits d'eau potable.

**23. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10239)**

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de juin 2015 et totalisant la somme de 123 416,27 \$.

### Salaires

Pér. du 31/05 au 06/06	10 290,84 \$	Pér. du 07/06 au 13/06	5 553,00 \$
Pér. du 14/06 au 20/06	5 560,59 \$	Pér. du 21/06 au 27/06	5 714,41 \$
Pér. du 28/06 au 04/07	5 565,48 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

#### 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10240)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 24.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier